

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

PARTIE I

LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

INTRODUCTION

Malgré un contexte financier contraint et incertain, Maisons-Laffitte garde le cap grâce à une gestion rigoureuse et dynamique.

Après cinq années de stabilité des taux des taxes ménages et grâce à une bonne gestion, la Commune baisse de 4,4% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour neutraliser notamment la revalorisation annuelle des bases prévue par la loi de finances pour 2019.

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis ces dernières années :

- Poursuivre la maîtrise des charges de personnel et de fonctionnement courant,
- Renforcer l'action de certains services à la population : recrutement de nouveaux policiers municipaux pour assurer une présence en soirée notamment, extension des horaires d'ouverture du centre aquatique,
- Maintenir les actions en faveur des familles,
- Investir pour accroître l'attractivité de la Commune :
 - ✓ sur le volet culturel : poursuite des études pour la réhabilitation du Centre lanchelevici, création d'un espace culturel sur le site actuel de la salle Malesherbes,
 - ✓ sur le volet sportif : construction d'un nouvel équipement sportif,
- Investir pour améliorer le cadre de vie des habitants
- Entretien le patrimoine de la ville pour maintenir des équipements de qualité.

La Commune maintient son soutien actif au tissu associatif local. Les subventions aux associations progressent en 2019 notamment afin de soutenir la crèche Duverdy.

→ TABLEAUX DE SYNTHÈSE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	BP 2019	Libellé	BP 2019
Charges à caractère général (chap. 011)	9 510 440	Produits des services (chap. 70)	6 129 350
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	18 930 000	Impôts et taxes (chap. 73)	28 505 310
Atténuations de produits (chap. 014)	4 211 188	Dotations, subvention (chap. 74)	4 772 773
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	2 870 694	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	1 759 372
		Atténuations de charges (chap. 013)	309 000
Total des dépenses de gestion courantes	35 522 322	Total des recettes de gestion courante	41 475 805
Charges financières (chap. 66)	96 530	Produits exceptionnels (chap. 77)	1 300
Charges exceptionnelles (chap. 67)	1 547 740	Résultat de fonctionnement reporté (R 002)	5 700 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	37 166 592	Total des recettes réelles de fonctionnement	47 177 105
Virement à la section d'investissement (chap. 023)	8 741 013	Opération d'ordre de transfert entre sections (chap. 042)	130 500
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 042)	1 400 000		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 141 013	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	130 500
TOTAL	47 307 605	TOTAL	47 307 605

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Reports	BP 2019	Libellé	Reports	BP 2019
Immobilisations incorporelles (chap. 20)	193 962,79	1 363 760	Subventions d'investissement (chap. 13)	494 032	161 826
Subventions d'équipement versées (chap. 204)		187 000	Dotations, fonds divers (chap. 10)		1 110 000
Immobilisations corporelles (chap. 21)	3 257 451,61	7 352 329	Excédents de fonctionnement capitalisés (chap. 10)		6 732 587
Immobilisations en cours (chap. 23)	738 675,42	13 838 028,02	Dépôt et cautionnement reçus (chap.16)		5 000
Total des dépenses d'équipement	4 190 089,82	22 741 117,02	Produits des cessions (chap. 024)		68 500
Dotations, fonds divers (chap. 10)		8 300	Résultat d'investissement reporté (R 001)		9 100 241,78
Emprunts et dettes (chap. 16)		729 593	Opération pour compte de tiers		15 000
Autres immobilisations financières (chap. 27)		13 600			
Opérations pour compte de tiers		15 000			
Total des dépenses réelles d'investissement	4 190 089,82	23 507 610,02	Total des recettes réelles d'investissement	494 032	17 193 154,78
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 040)		130 500	Opération d'ordre de transfert entre sections (chap. 040)		1 400 000
Opérations patrimoniales (chap. 041)		195 000	Opérations patrimoniales (chap. 041)		195 000
			Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		8 741 013
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		325 500	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 336 013
TOTAL	4 190 089,82	23 833 110,02	TOTAL	494 032	27 529 168,84
TOTAL BP 2019 + Reports	28 023 199,84		TOTAL BP 2019 + Reports	28 023 199,84	

CHAPITRE 1

LE FONCTIONNEMENT

1 - LES DEPENSES PAR NATURE

1-1. Les grandes masses

Dépenses de fonctionnement hors autofinancement :

en euros

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	%17/16	%18/17	%19/18
Dépenses ordinaires (chap. 011)	8 377 640	8 540 424	9 453 501	9 510 440	1,94%	10,69%	0,60%
Personnel (chap. 012)	18 657 649	18 755 330	18 755 000	18 930 000	0,52%	0,00%	0,93%
Frais financiers (chap. 66)	108 000	95 500	116 721	96 530	-11,57%	22,22%	-17,30%
Subventions/contingents (chap. 65)	2 615 453	2 491 760	2 641 772	2 870 694	-4,73%	6,02%	8,67%
Atténuation de produits (chap. 014)	3 869 029	4 060 688	4 210 688	4 211 188	4,95%	3,69%	0,01%
TOTAL	33 627 771	33 943 702	35 177 682	35 618 852	0,94%	3,64%	1,25%

1-2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 9,5 M€ et concernent principalement les postes de dépenses suivants :

→ Les fluides

	BP 2018	BP 2019	%	Différence
Eau	203 600	215 330	5,76%	11 730
Electricité	829 300	820 260	-1,09%	-9 040
Gaz	403 800	403 500	-0,07%	-300
Combustibles (fioul + bois)	8 500	7 000	-17,65%	-1 500
Carburants	105 000	120 000	14,29%	15 000
Total	1 550 200	1 566 090	1,03%	15 890

L'enveloppe globale progresse de 1,03 % sous l'effet notamment de la hausse des prix du pétrole et donc des prix des carburants. L'ensemble des prévisions ont été adaptées aux consommations de 2018. C'est par exemple le cas de l'eau et du gaz au centre aquatique où les consommations ont été importantes du fait d'une augmentation de la fréquentation et de l'amplitude d'ouverture.

Fluides centre aquatique

	BP 2018	BP 2019
Eau	85 000	100 000
Electricité	122 000	122 000
Gaz	68 500	86 000
Total	275 500	308 000

→ **Les fournitures**

Hors effets des transferts d'investissement en fonctionnement (travaux en régie) qui affectent le poste « autres fournitures », le poste « fournitures » diminue de 1,01 % avec des variations différenciées selon leur nature.

	BP 2018	BP 2019	% évol	Différence
Achat de prestations de service	1 114 500	1 065 900	-4,36%	- 48 600
Autres fournitures	786 375	748 476	-4,82%	- 37 899
Alimentation	76 800	72 400	-5,73%	- 4 400
Produits d'entretien	81 050	83 650	3,21%	2 600
Petit équipement	120 643	122 403	1,46%	1 760
Fournitures de voirie	72 000	70 000	-2,78%	- 2 000
Vêtements de travail / sécurité	68 245	71 495	4,76%	3 250
Livres, disques, cassettes	66 611	68 074	2,20%	1 463
TOTAL	2 386 224	2 302 398	-3,51%	- 83 826
Total hors travaux en régie	2 290 524	2 267 398	-1,01%	- 23 126

Le poste **achats de prestations de service** concerne essentiellement trois secteurs :

- **Le scolaire et la petite enfance** pour l'acquisition des repas et goûters (826 K€) et l'achat de quelques prestations externes pour les centres de loisirs et les activités périscolaires dont cette année des séjours d'été et d'hiver (68 K€). Les crédits dans leur ensemble sont en baisse du fait du retour à la semaine de quatre jours dans les écoles qui fait diminuer le nombre de repas servis le mercredi midi.
- **Le service culturel** pour l'acquisition des spectacles de la saison culturelle (162 K€).

Les crédits **alimentation, produits d'entretien, petit équipement et fournitures de voirie** sont ajustés sur le réalisé 2018 et varient à la marge.

Les crédits **des vêtements de travail** augmentent pour équiper les nouveaux agents de la police municipale.

La baisse des crédits des « **autres fournitures** » qui regroupent notamment les fournitures pour les espaces verts, les fournitures de bureau, les fournitures scolaires, les produits d'hygiène et toutes les fournitures des services techniques, est liée à la diminution des crédits de fournitures nécessaires aux chantiers réalisés en régie.

→ **L'entretien du patrimoine** :

	BP 2018	BP 2019	% évol	Différence
Entretien des terrains	141 000	180 500	28,01%	39 500
Entretien des bâtiments	176 650	176 000	-0,37%	- 650
Entretien des bâtiments - travaux de peinture	102 500	55 700	-45,66%	- 46 800
Entretien des voies et réseaux	564 800	556 200	-1,52%	- 8 600
Entretien des matériels	81 900	85 450	4,33%	3 550
Frais de nettoyage des locaux	540 620	612 723	13,34%	72 103
Total	1 607 470	1 666 573	3,68%	59 103
Total hors peintures intérieures	1 504 970	1 610 873	7,04%	105 903

Si on veut comparer ces enveloppes d'un exercice à l'autre, il faut enlever les peintures intérieures qui varient sensiblement.

On constate dès lors une hausse de 7,04 % des crédits nécessaires à l'entretien du patrimoine principalement sous l'effet de l'augmentation des dépenses :

- D'« **entretien des terrains** » avec cette année, la passation d'un contrat de désherbage du cimetière (21 K€) et la réintégration des dépenses d'abattage des arbres en fonctionnement conformément à la comptabilité publique (19 K€).
- De « **nettoyage des locaux** », 3 facteurs d'explication :
 - l'extension des horaires d'ouverture de la piscine, notamment le soir : + 50 K€,
 - avec l'emménagement de la police municipale dans des nouveaux locaux plus grands allée Claude Lamirault en juillet 2018 : + 10,8 K€,
 - l'indexation des prix du marché.

Le poste « peintures intérieures » est lui en diminution. En 2019, les bâtiments concernés seront :

- la peinture d'une des sections de la crèche de la Muette
- les coursives du POPD
- les salles d'enseignement du conservatoire

Le poste « **entretien des voies et réseaux** » diminue également. Pour rappel, ce poste concerne :

① tout l'entretien courant de la voirie communale (310 K€) c'est-à-dire toutes les petites interventions de petites réparations (nids de poules, bordures cassées, reprises ponctuelles d'enrobés, d'affaissements et de marquages au sol) ainsi que des interventions plus conséquentes qui ne modifient pas le profil de la chaussée (pontage de fissures – enrobé coulé à froid – couche de roulement – reprises de trottoirs). Ce poste est ajusté au réalisé 2018 et augmente de 5 000 €.

② les travaux réalisés pour le compte des concessionnaires et qui sont remboursés dans le cadre de l'application du règlement de voirie. Une enveloppe de 60 000 € est prévue en dépenses et recettes. Le montant budgété de ces travaux diminue cette année (- 10 K€).

③ l'entretien de l'éclairage public pour un montant de 156 K€. Cette dépense est ajustée aux crédits consommés l'année dernière et diminue de 4 000 € par rapport au BP 2018.

④ l'entretien du réseau et des avaloirs d'eaux pluviales : 82 K€.

→ **Les locations :**

	BP 2018	BP 2019	% évol	Différence
Locations immobilières	311 830	316 345	1,45%	4 515
Locations mobilières	90 572	98 197	8,42%	7 625
Total	402 402	414 542	3,02%	12 140

D'une manière générale, la plupart des locations immobilières sont indexées sur l'indice de Référence des Loyers, qui progresse sur un an d'un peu plus de 1,5 %.

Les locations mobilières sont elles ajustées en fonction des besoins.

→ **Les services extérieurs :**

	2018	2019	% évol	Différence
Maintenance	458 498	491 124	7,12%	32 626
Assurances	109 000	114 000	4,59%	5 000
Autres services extérieurs	753 736	843 666	11,93%	89 930
Annonces et insertions	47 000	48 500	3,19%	1 500
Catalogues, imprimés et publications	126 050	127 400	1,07%	1 350
Frais de télécommunication	71 425	76 000	6,41%	4 575
Concours divers	110 170	103 805	-5,78%	- 6 365

Le recours aux services extérieurs varie suivant la nature :

➤ **La maintenance (+ 32,6 K€)**

Sur la Commune, deux secteurs ont principalement recours à des contrats de maintenance.

• **l'informatique**

Elle concerne à la fois les logiciels et les matériels, et évolue en fonction des acquisitions que la collectivité réalise dans ce secteur et des indexations appliquées sur les contrats existants.

En 2019, des modules supplémentaires aux logiciels métiers seront acquis notamment pour la dématérialisation des documents d'urbanisme (4,5 K€) ou pour la protection des postes informatiques (16 K€). L'extension du nombre de caméras de vidéo protection entraîne également une réévaluation de leur contrat de maintenance (2 000 €).

En outre, la Commune doit renouveler cette année pour trois ans l'abonnement pour la sécurisation des données. (35 K€)

In fine, les crédits de maintenance informatique sont en hausse de 57,5 K€.

• **les services techniques**

Il existe des contrats de maintenance pour toutes les installations dans les bâtiments (chauffage, ventilation, ascenseurs, alarmes, désenfumage, extincteurs, ...), ce qui permet de réaliser des visites d'entretien systématiques et ainsi d'éviter des interventions ponctuelles dont le coût est souvent très élevé.

Comme tous les ans, les crédits sont la conséquence de l'application des indexations ou des renouvellements de contrats.

→ **Les assurances : (+ 5 K€)**

Le marché d'assurances évolue chaque année selon les indices prévus au contrat et en fonction d'éléments variables (patrimoine pour la dommage aux biens, véhicules pour la flotte automobile, masse salariale pour la responsabilité civile).

→ **Les autres services extérieurs : (+ 89,9 K€)**

En 2019, plusieurs éléments expliquent principalement l'augmentation de ce poste :

Certains services informatiques (office, adobe) précédemment commercialisés sous la forme de logiciels sont désormais vendus sous la forme d'abonnement (+ 34 K€).

Afin de conserver le bon état des archives de la Ville, une entreprise interviendra pour appliquer des traitements spécifiques : 35 000 €.

Ce poste retrace d'autres prestations aussi différentes que les illuminations de Noël, le recours à des prestataires pour des interventions sur le secteur informatique, le secteur de l'environnement (désinsectisation, démoustication, ...) la réalisation des calicots, des vidéos sur internet, la distribution du magazine, les prestations annexes aux spectacles, la surveillance du centre aquatique pendant la période estivale.

→ **Les concours divers** correspondent :

- à toutes les adhésions de la collectivité à différentes instances (Association des Maires, Villes marraines, villes et aéroports, Ville Impériale, ANDES ...);
- aux cotisations versées à la SACEM et la SACD auteurs et compositeurs ;
- à la participation versée au cinéma l'Atalante, celle-ci diminue en 2019 de 5 000 € suite au renouvellement du contrat de Délégation de Service Public en septembre 2018.

→ **L'enfouissement des réseaux :**

Dans le cadre des travaux de réfection de la seconde partie de la rue du Maréchal Foch, les réseaux électriques et France Telecom vont être enfouis pour un coût estimé à 260 000 €.

1-3. Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

En 2019, les dépenses de personnel s'élèveront à 18 930 000 € contre 18 755 000 € en 2018. Ce budget s'inscrit dans la continuité des trois derniers exercices et poursuit les objectifs suivants :

- Maîtrise des dépenses malgré des contraintes exogènes importantes
- Garantir aux agents des conditions de travail de qualité
- Rendre un service performant pour répondre aux besoins de la population

1 – Des dépenses maîtrisées malgré des contraintes exogènes :

Les dépenses 2019 sont quasi stables mais la reconduction du budget 2018 est rendu difficile du fait de différentes mesures :

- Suspendu en 2018, le parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) est réactivé. Cette mesure aura un impact sur les grilles indiciaires de l'ensemble des agents. Le coût pour la Commune est évalué à 100 000 €
- Le GVT est évalué à 90 000 €
- Comme chaque année, la Commune promouvra certains de ces agents : + 30 000 €

Le point d'indice qui sert de référence pour le calcul de la rémunération des agents n'évoluera pas.

2 – Garantir aux agents des conditions de travail de qualité :

Cet objectif guide les décisions prises par la Commune et cet intérêt se décline notamment dans le domaine de la prévention et formation. Des crédits supplémentaires sont inscrits (+ 8 000 €).

Les projets innovants de la Ville en terme de prévention consistent en le développement d'activités sportives sur la pause méridienne, des accompagnements personnalisés sur site pour garantir aux agents l'exécution de gestes doux et non traumatisants pour la santé.

La Commune accompagne certains agents qui sont contraints d'entamer une démarche de reclassement consécutive à des problèmes de santé. Cet accompagnement personnalisé permet de positionner en priorité ces agents sur des postes vacants et d'ajuster le bon niveau de formation selon les besoins évalués.

La Commune aide financièrement les agents qui ont souscrit aux contrats santé et prévoyance proposés par le CIG. La participation de la Commune sera revue à la hausse de la façon suivante :

- Mutuelle santé : + 1.50 € (participation réévaluée à 10 €)
- Prévoyance : + 6 € (participation réévaluée à 12 €)

3 – Rendre un service performant pour répondre aux besoins de la population :

La Commune souhaite créer des postes dans différents secteurs pour répondre aux problématiques de chacun :

- Domaine de la sécurité : la Police municipale travaille actuellement en journée et vu le retrait de la Police nationale, la commune prévoit la création de 3 nouveaux postes de gardiens. Au gré des recrutements, les plages horaires des brigades seront élargies en soirée notamment.
- Domaine de la modernisation informatique : l'administration dématématise de plus en plus de procédures et le service informatique est au cœur de ces évolutions. Il est nécessaire de renforcer l'équipe actuelle par un technicien pour accélérer notamment le déploiement d'un guichet unique pour les paiements, la dématématiation du Conseil municipal ... Le service supervise également le déploiement des caméras qui contribuent à la sécurité des mansonniens.
- Domaine éducatif : Un renfort de deux animateurs dans les écoles pour accueillir deux enfants handicapés.

Le tableau des emplois proposé à votre validation à ce présent Conseil, résume toutes ces créations – modification et suppressions.

A noter que la Commune réalisera une économie importante sur l'assurance du personnel : - 150 000 €. Ce gain s'explique par une nette amélioration du taux de sinistralité de la Commune.

1-4. Les subventions et contingents (chapitre 65) :

→ Le contingent incendie

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est de 810 775 € soit le même montant qu'en 2018.

→ Les contributions aux organismes de regroupement

Elles ne concernent plus qu'un seul syndicat : Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), syndicat auquel la commune a adhéré en 2009, et pour lequel la contribution s'élève à environ 1 200 €.

→ Les subventions

① La subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maisons-Laffitte s'élèvera à 460 000 € contre 300 000 € en 2018. Cette augmentation exceptionnelle qui concernera seulement l'année 2019 est essentiellement liée à des dépenses de personnel (agents du SSIAD non transférés au groupe VIVALTO) et des mouvements d'inventaire et d'amortissements.

② la subvention à la crèche Duverdy a été réévaluée suite à l'avenant à la convention voté lors du Conseil municipal de juin 2018 et s'élève désormais à 387 925 €.

③ une subvention prévisionnelle de 10 000 € est inscrite dans le cadre de la convention passée en décembre 2018 avec la crèche associative Baby loup pour l'accueil de jeunes enfants mansonniens sur des horaires atypiques en contrepartie d'une participation financière de la Commune. La subvention sera versée en fonction du nombre d'enfants réellement accueillis.

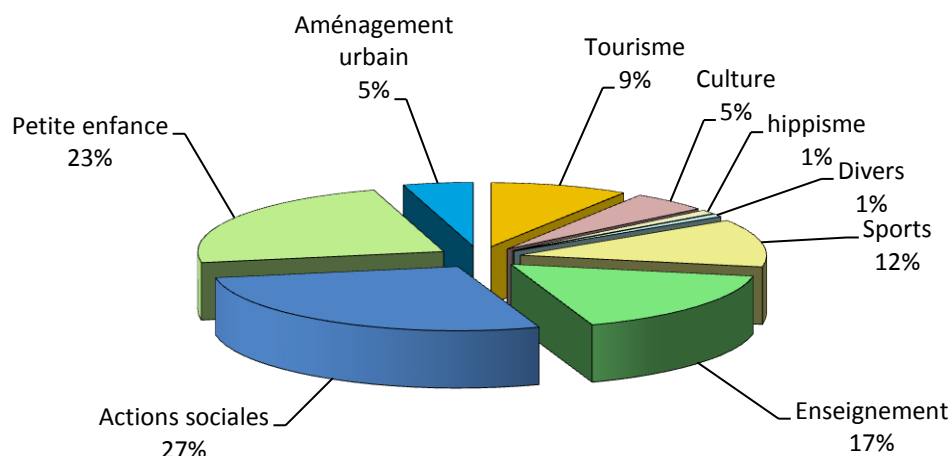
④ les subventions de fonctionnement aux associations.

La subvention de fonctionnement allouée à l'Office de Tourisme revient à son montant 2017 de 158 000 € (il avait été accordé en 2018 une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour les manifestations que l'Office organisait dans le cadre du bicentenaire de l'acquisition du domaine de Maisons par Jacques Laffitte).

S'agissant des subventions aux écoles privées, le calcul s'opère sur la base du prix de revient d'un enfant en école publique appliqué au nombre d'enfants de Maisons-Laffitte scolarisés en maternelle et élémentaire pour l'école Sainte Marie et sur la base d'une convention pour l'Ermitage qui a fixé l'aide par élève à un peu plus de 287 € pour 2019. L'aide est versée en fonction des effectifs constatés à la rentrée scolaire de septembre 2018 et sont pris en compte uniquement les enfants domiciliés à Maisons-Laffitte : pour l'école Sainte Marie (305 comme en 2018) et pour l'école l'Ermitage (312 contre 321 enfants en 2018).

Il faut aussi bien évidemment rappeler que dans le secteur associatif, les prestations en nature sous la forme principalement de la mise à disposition de locaux ou d'équipements sportifs, dont la gratuité ne va pas de soi dans toutes les communes, l'emportent de très loin sur ce que représentent les subventions.

La répartition des subventions par secteur se présente comme suit :



1-5. Les atténuations de produits (chapitre 014):

① application de la loi SRU :

La Commune qui totalise au 1^{er} janvier 2018, 1 268 logements locatifs sociaux, est soumise au prélèvement annuel de solidarité dont le montant 2019 est d'environ 430 000 €. Compte tenu de la carence de la commune sur la période 2015-2017, une majoration du taux de 100 % est appliquée pour 2018, 2019 et 2020, soit un montant total pour 2019 de 860 000€.

Cependant, la Commune dispose d'un reliquat de dépenses déductibles (1^{ère} part de la subvention pour surcharge foncière versée au titre de l'opération du 15 rue de Lorraine ainsi que de moins-values sur cessions constatées les années précédentes), ce qui lui permet de ne pas acquitter de prélèvement en 2019.

② le FNGIR :

Depuis 2011, année de mise en place de la réforme fiscale, la Commune, qui était largement bénéficiaire du fait essentiellement du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation, est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) à hauteur de 3 410 688 €, montant stabilisé depuis 2014.

L'adhésion de la Commune à la Communauté d'Agglomération St Germain Boucles de Seine n'a modifié en rien ce dispositif.

③ le FPIC :

La contribution de la Commune au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'est élevée à 750 339 € en 2018. Son montant devrait peu évoluer en 2019. Il est néanmoins par prudence fixé à 800 000 €.

1-6. Les charges financière (chapitre 66) :

en Euros	2018	2019	% évol	Différence
Charges financières	116 721	96 530	-17,30%	20 191

Les charges financières diminuent de 20 191 € corrélativement à la baisse de l'encours de dette de la Commune.

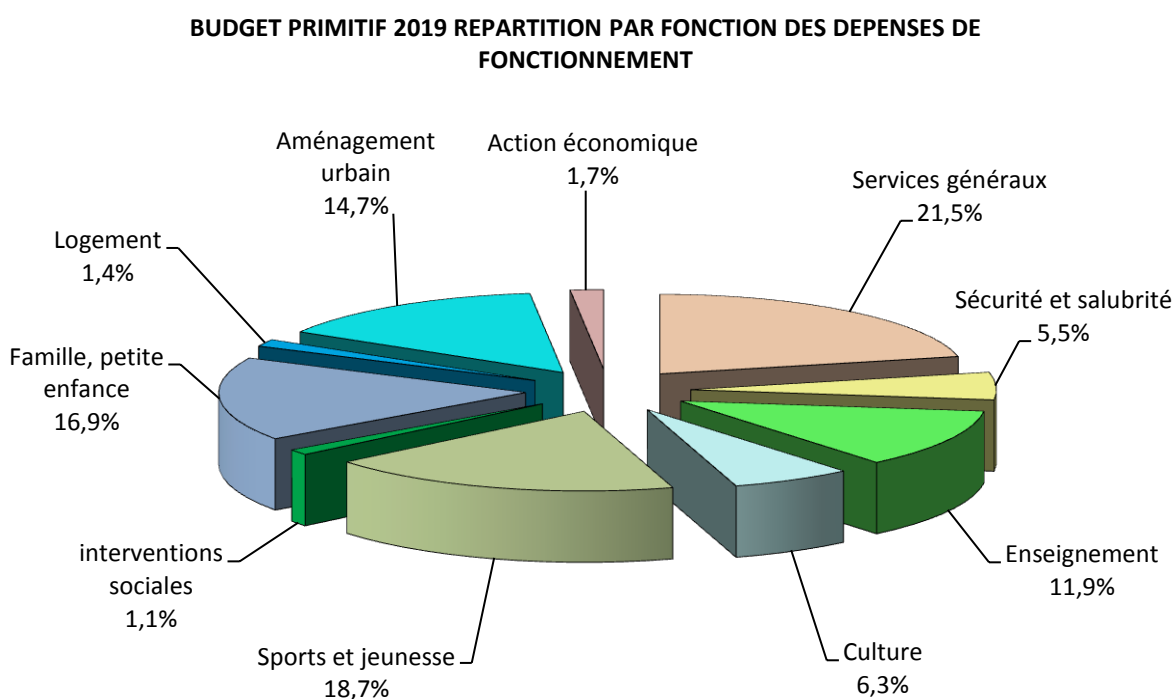
1-7. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Des opérations de construction de logements sociaux sont en cours de réalisation par la Société d'Economie Mixte de la Commune (SAEM) sur les secteurs de la rue de Lorraine et de l'îlot Solférino. Ces constructions porteront sur une cinquantaine de logements pour l'îlot Solférino et une trentaine pour la rue de Lorraine.

La Commune inscrit au budget 2019 le versement de la première part de la subvention pour surcharge foncière pour l'opération Guynemer/Solférino, Résidence Arnaud Beltrame à hauteur de 1 500 000 €.

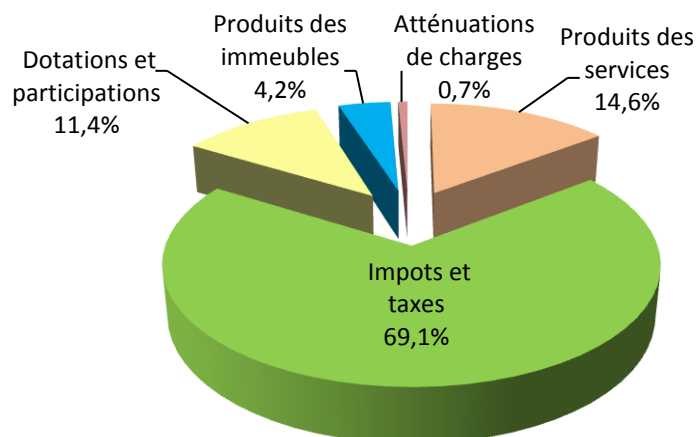
1-8. Les dépenses par fonction en grandes masses :

Répartition par grands secteurs d'activité des dépenses de fonctionnement, hors dette, et autofinancement.



2 - LES RECETTES

1 – La répartition des recettes par nature



Les recettes fiscales sont le premier mode de financement des services publics municipaux très loin devant les produits des services et les dotations et participations. La part de ce dernier mode de financement ne cesse d'ailleurs de se réduire depuis 10 ans avec le désengagement progressif de l'Etat.

2 – La fiscalité (chapitres 73 et 74)

Cette année est la seconde année d'application de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages français. A Maisons-Laffitte, 34,7 % des mansonniens bénéficient de cette mesure pour une part totale des foyers exonérés s'élevant à terme à 42,3 %.

Il convient de noter que cette réforme n'a pas d'impact sur le montant de la fiscalité qui sera versée par les services fiscaux mais qu'en figeant au niveau perçu en 2017, elle retire presque toute marge de manœuvre en matière de politique fiscale pour un impôt qui représente près du quart du budget de la Commune.

Par ailleurs, la revalorisation des bases fiscales est dorénavant égale au taux de variation, entre novembre N-2 et novembre N-1 de l'indice des prix à la consommation. L'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 étant de 2,2 %, les bases fiscales seront revalorisées d'autant.

Depuis 2016, la Commune de Maisons-Laffitte ne perçoit plus que la **fiscalité « ménages »** et ne fixe en conséquence que les taux qui s'y rapportent, étant par ailleurs précisé que la part départementale de TH (6,15 % pour Maisons-Laffitte) a été transférée également à la CASGBS.

Les bases prévisionnelles 2019 sont les suivantes :

	Bases définitives 2018	Bases prévisionnelles 2019	Evolution
Taxe d'habitation	60 750 176	62 078 000	2,19 %
Taxe foncière propriétés bâties	47 968 256	48 527 000	1,16 %
Taxe foncière propriétés non bâties	70 512	78 300	11,04 %

Hors revalorisation de 2,2 %, on constate une stabilité des bases fiscales de la taxe d'habitation. Les bases de taxe sur le foncier bâti qui intègrent également les locaux professionnels progressent elles globalement d'1,16 %. Les bases de la taxe foncière sur les

propriétés non bâties sont quant à elles en forte progression même si comparativement ces bases fiscales sont peu importantes.

Afin d'alléger la charge fiscale des ménages, la Commune baissera en 2019, le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti de 4,4 %. Le taux sera donc de 14,53 % au lieu de 15,20%.

Le produit fiscal qui en résulte est le suivant :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2018	Taux 2019	Produit attendu 2019	Rappel produit BP 2018	BP 2019/ BP 2018
Taxe d'habitation	62 078 000	17,56	17,56	10 900 897	10 620 815	280 082
Taxe foncière propriétés bâties	48 527 000	15,20	14,53	7 050 973	7 280 040	- 229 067
Taxe foncière propriétés non bâties	78 300	141,43	141,43	110 740	98 577	12 163
Total				18 062 610	17 999 432	63 178

Les dotations de compensations accordées à la ville évoluent de la manière suivante :

	2018	2019	%	Différence
Dotation compensation Taxe d'habitation	196 216	210 557	7,31%	14 341
Dotation de compensation Foncier Bâti	6 383	6 704	5,03%	321
Dotation de compensation Foncier non Bâti	613	613	0,00%	-
Total	203 212	217 874	7,22%	14 662

L'attribution de compensation

Pour compenser la perte de fiscalité économique et de la part départementale de TH, la CASGBS verse à chacune de ses communes membres une **attribution de compensation**.

Cette attribution de compensation qui s'est élevée pour 2018 à **7 056 700 €** est reconduite en l'état au budget 2019. Elle ne variera qu'en cas de nouveaux transferts ou restitutions de compétences, ce qui, à ce jour, n'est pas prévu pour 2019.

3 – Les autres taxes (reste du chapitre 73)

€uros	2018	2019	%
Taxe sur l'électricité	410 000	405 000	-1,22%
Taxes de séjour	80 000	100 000	25,00%
Droits de mutation	2 200 000	2 400 000	9,09%
Redevance paris hippiques	400 000	480 000	20,00%
TOTAL	3 090 000	3 385 000	9,55 %

La taxe sur l'électricité est ajustée en fonction des réalisés 2018 (404 256 €).

La taxe de séjour :

En septembre 2018, le conseil municipal a délibéré sur de nouveaux tarifs afin de se conformer à la nouvelle législation.

La Commune a, en outre, vu sa fréquentation touristique augmenter l'année dernière comme l'illustre la croissance du nombre de nuitées commercialisées chez les principaux contributeurs de la taxe de séjour que sont le camping municipal et les deux établissements hôteliers de la Ville.

Cette taxe est affectée au développement du tourisme au travers de la subvention de 158 000 € versée à l'Office de tourisme.

Les droits de mutation :

Le dynamisme actuel du secteur immobilier et la persistance de taux d'intérêts très attractifs permettent de rester optimiste sur le produit de cette taxe et d'inscrire cette année 2,4 M€.

La redevance paris hippiques :

Cette recette liée au nombre de jours de courses de l'année N-1 est par nature variable. Le montant de cette redevance n'est donc pas connu à ce jour.

Compte tenu de la somme perçue l'année dernière : 502 374 € au titre de l'année 2017 et de l'annulation de deux réunions suite aux inondations en mars 2018, cette recette est évaluée à 480 000 €.

4 – La Dotation Globale de Fonctionnement

Comme évoqué dans le ROB, la DGF 2019 va à nouveau diminuer du fait de l'existence d'un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen national.

La DGF de Maisons-Laffitte devrait par conséquent voir à nouveau son montant réduit avec une ponction cette année estimée à 150 K€.

En l'absence, à ce jour, de notification par les services de l'Etat, la DGF a été évaluée à 2,25 M€.

Pour mémoire, le montant de la DGF de la commune a été divisé par deux entre 2011 et 2019.

5 - Les autres dotations (chapitre 74)

€uros	2018	2019	%
Participations Etat (Fonds d'amorçage, contrats aidés)	84 190	7 937	-90,57%
Dotation de recensement	4 602	4 465	-2,98%
Dotation titres sécurisés	20 710	20 710	0,00%
Participations du Département	12 000	10 000	-16,67%
Participation des communes	38 539	42 690	10,77%
Participations autres organismes (CAF, Onilait)	2 183 300	2 145 550	-1,73%
FCTVA	50 000	63 000	26,00%
TOTAL	2 393 341	2 294 352	-4,14%

Les participations de l'Etat

La diminution est liée à la disparition du fonds d'amorçage (retour pour les écoliers à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018).

La dotation de recensement est attribuée chaque année. Elle couvre les dépenses générées par le recensement partiel de la population.

La Commune perçoit également depuis 2010 une **dotation « titres sécurisés »** destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'installation des deux stations pour la délivrance de passeports biométriques.

Les participations des autres communes

Elles concernent principalement :

- Les participations reçues des autres communes pour les écoles qui sont calculées en fonction du nombre d'élèves extérieurs scolarisés à Maisons-Laffitte (8,3 K€).
- la participation du Mesnil-le-Roi pour l'utilisation des équipements sportifs (33 K€).

S'agissant des **participations du Département**, elles ont quasiment disparu depuis 2016. En 2019, les participations du Conseil Départemental pour les activités hippiques et la subvention allouée au forum santé (5 K€) feront l'objet d'une inscription au budget.

Les participations de la CAF

La CAF accompagne la Commune au travers de deux dispositifs : la Prestation de Service Unique et la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse.

La PSU qui est calculée en fonction du nombre d'heure d'accueil des enfants est en diminution cette année dans le secteur scolaire (- 33 K€). Avec le retour à la semaine de quatre jours, les enfants terminent désormais à 16h30 et plus à 15h45 ce qui a pour effet mécaniquement de diminuer le nombre d'heures d'accueil dans les centres de loisirs.

Pour la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse, la prévision de recettes est conforme aux dispositions du contrat (663 K€).

6 - Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit d'une partie du chapitre 70 qui correspond aux recettes tarifaires des services sociaux, culturels et sportifs, périscolaires. Leur prévision, toujours prudente, tient compte des réalisations de l'année précédente, de l'actualisation des tarifs votés en Conseil municipal et le cas échéant de la mise en œuvre de prestations nouvelles.

en €uros	2018	2019	%
Redevances crèches et halte-garderie	1 312 500	1 361 000	3,70%
Redevances centres de loisirs maternels et 6/12, activités périscolaires, études, ludothèque et écoles de sport	986 500	1 015 500	2,94%
Redevances restaurant scolaire	994 000	895 000	-9,96%
Redevances piscine (entrées et activités)	610 000	630 000	3,28%
Redevances conservatoire, bibliothèque et spectacles	266 520	271 000	1,68%
Total	4 169 520	4 172 500	0,07%

On constate une stabilité globale de ces recettes avec néanmoins des variations très différentes selon les services.

✓ pour les crèches : le service de la petite enfance travaille depuis plusieurs mois sur l'optimisation de l'occupation des crèches municipales. Ce travail conduit aujourd'hui à l'accueil d'enfants en plus grand nombre.

Ces efforts devraient déboucher sur une croissance des recettes perçues estimée à 50 K€.

✓ La fréquentation de la restauration scolaire est en baisse le mercredi comme évoqué précédemment en dépenses. La Commune devrait voir cette recette diminuer de 100 000 € en 2019.

✓ les recettes du « **centre aquatique** » sont toujours délicates à budgéter car elles sont en partie liées aux conditions climatiques de la saison estivale qui influent sur la fréquentation du bassin découvert.

Néanmoins, elles devraient encore progresser cette année grâce à des aménagements à la fois d'horaires et d'activités, de manière à séduire de nouveaux usagers.

✓ les redevances des services **culturels municipaux dans leur ensemble sont globalement en légère progression** avec une fréquentation des équipements culturels et notamment de la bibliothèque toujours aussi importante.

Les recettes liées au stationnement payant :

La réforme du stationnement depuis le 1^{er} janvier 2018 et le déploiement de nouveaux horodateurs tous équipés du paiement par carte et par téléphone portable contribuent à retrouver le niveau des recettes de 2015.

La Commune inscrira donc 100 000 € de plus au budget 2019 par rapport aux recettes inscrites en 2018.

7 – Les revenus des immeubles (chapitre 75)

Les revenus des immeubles, dans leur ensemble, sont reconduits. Ils intègrent la revalorisation annuelle, calculée sur l'indice de révision des loyers.

Concernant les recettes de l'immeuble d'habitation du 54 rue du Tir (609 K€), elles sont inscrites uniquement au titre du 1^{er} semestre 2019.

8 - Les remboursements sur rémunération (chapitre 013)

en Euros	2018	2019	%
Atténuations de charges	275 000	309 000	12,36%

Le chapitre 013 concerne les remboursements sur rémunération de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et des compagnies d'assurances.

Il varie d'un exercice à l'autre en fonction de la position des agents (maladie – maternité – congé de longue durée, ...), sachant que ces remboursements ne couvrent toujours qu'une partie des rémunérations (le traitement de base), le solde restant à la charge de la Commune, en plus du remplacement de l'agent.

9 – Les produits dits « exceptionnels » (chapitre 77)

Ces produits (1 300 €) correspondent à des remboursements d'assurance pour les dommages subis sur les bâtiments communaux ou les véhicules. Ils sont toujours évalués avec prudence, compte tenu de leur incertitude.

10 – La reprise du report à nouveau

Comme chaque année, le Budget Primitif 2019, reprend les résultats issus du Compte Administratif de l'année précédente. Le Compte Administratif 2018 n'est pas voté mais ses résultats sont connus et certains.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **12,432 M€**.

La section d'investissement présente également **un excédent de 9,100 M€**.

Le résultat de la section de fonctionnement va être affecté :

- pour partie à la section d'investissement en vue de financer des opérations futures **(6,732 M€)**
- Le solde soit **5,7 M€** à la section de fonctionnement afin de compenser certaines baisses de recettes comme la Dotation Globale de Fonctionnement et également de faire face aux échéances à venir en matière de versement de surcharges foncières.

Conclusion sur la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 s'inscrit dans le contexte d'une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du maintien des efforts demandés à la Commune dans le domaine du logement social. La municipalité se voit également dans l'obligation de renforcer certains services publics comme la police municipale.

L'équipe municipale grâce à une gestion rigoureuse permettant de contenir la croissance des dépenses courantes et des frais de personnel parvient néanmoins à conserver un autofinancement pour continuer à entretenir, améliorer les équipements existants et réaliser les équipements nouveaux attendus par les mansonniens.

L'équipe municipale a aussi souhaité cette année, ne pas solliciter plus les contribuables mansonniens en abaissant le taux de la taxe sur le foncier bâti de 4,4%.

CHAPITRE 2

L'INVESTISSEMENT

La reprise des résultats et des reports

Afin de mieux appréhender, dès le budget primitif, l'exercice budgétaire dans son ensemble, le budget primitif 2019 intègre :

① les résultats dégagés à la clôture de l'exercice soit un excédent de financement en section d'investissement de 9 100 241,78 €.

② les restes à réaliser de dépenses : **4 190 089,82 €**

les restes à réaliser de recettes : **494 032,00 €**

Il s'agit des engagements non soldés à l'issue de l'exercice 2018.

Ils viendront s'ajouter aux prévisions budgétaires propres à l'exercice 2019.

Dans **les restes à réaliser de dépenses**, figurent notamment :

- les travaux d'aménagement de la salle Montesquieu (471 K€) ;
- les travaux de création de la voirie de l'Ilot Longueil (441 K€) ;
- les travaux de création du 4^e vestiaire au gymnase Colbert (425 K€) ;
- la poursuite du déploiement de la fibre optique (327 K€) ;
- les travaux de réhabilitation du vestiaire de l'Île de la commune (302 K€) ;
- le versement d'une indemnité complémentaire d'expropriation du 15 rue de Lorraine (258 K€) ;
- la suite des travaux d'aménagement de la carrière Molière (251 K€) ;
- la poursuite des travaux d'accessibilité des voiries et des bâtiments ainsi que la sécurisation des équipements scolaires et de la petite enfance (101 K€) ;
- les travaux de changement de l'écran et du vidéoprojecteur du cinéma (60 K€), ainsi que l'acquisition de projecteurs scéniques salle Malesherbes et à l'ancienne église (45 K€) ;
- la numérisation des registres d'Etat civil (15 K€) ;
- la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du centre de loisirs Clos Lainé (99 K€) ;
- les travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts (367 K€) ;
- le renouvellement de matériel et des logiciels (602 K€) ;
- les études diverses (AMO conservatoire, contrôle des mâts d'éclairage public, le géo-référencement des réseaux et la recherche d'amiante dans les voies) (50 K€).

Dans **les restes à réaliser de recettes**, on trouve les subventions :

- de la réserve parlementaire :
 - pour les travaux de vidéo protection (57 500 €),
 - l'aménagement de la carrière Molière (73 322 €),
- de la Fédération Nationale des Courses : Fonds Eperon (50 000 €) pour les travaux d'aménagement de la carrière Molière ;
- de la Caisse d'allocations familiales pour les travaux 2018 dans les crèches municipales (206 000 €),
- de la DRAC pour la Restauration de la barrière de communion de l'église Saint Nicolas (1 710 €),

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2019 :

Le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget d'investissement 2019 s'élève à **22,554 M€** (hors subventions d'équipement), à comparer aux **21,972 M€** de 2018.

Sur ces **22,554 M€**, près de **15,955 M€** correspondent à des opérations pluriannuelles qui vont s'étaler sur plusieurs exercices. Elles seront détaillées en page 22.

Les **6,599 M€** restants se subdivisent en deux grandes catégories :

- les investissements dits «**récurrents**» de gros entretien ou d'acquisition de matériels,
- des opérations plus spécifiques dont l'achèvement peut être réalisé sur l'exercice comme l'acquisition éventuelle de l'immeuble sis 8 rue de la Muette (911 K€).

Les dépenses sont financées par :

- ① des ressources propres dites définitives (FCTVA, Taxe d'aménagement) soit **1 110 K€**.
- ② d'une subvention du SIGEIF (18 000 €) pour l'amélioration du réseau d'éclairage public et de la première part de la participation de l'aménageur pour la création de la voirie intérieure de l'îlot Longueil dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) de **143 826 €**.
- ③ du montant des cessions de patrimoine (**68,5 K€**) ;
- ④ de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement soit **8,741 M€** ;
- ⑤ **1,4 M€** d'amortissements, qui est également une forme d'autofinancement.
- ⑥ et enfin l'affectation en réserves d'une partie du résultat de l'année 2018 pour près de **6,732 M€**.

A – LES RECETTES

RECETTES	2017	2018	2019	Variation 2018/2017	Variation 2018/2019
F.C.T.V.A	591 000	710 000	890 000	20,14%	25,35%
Taxe d'aménagement	150 000	150 000	220 000	0,00%	46,67%
Produit représentatif des amendes de police	90 000	110 000		22,22%	-100,0%
Subventions	221 500	445 836	161 826	101,28%	-63,70%
Participation SARRY aux équipements publics		914 700			
Cession foncières		1 141 448,48	68 500		-94,00%
Remboursement avances accordées pour le financement des travaux du Rond Sévigné	231 000	343 992,84		48,91%	-100,0%
Recettes propres internes à la section d'investissement	1 283 500	3 815 977,32	1 340 326	197,31%	-64,88%
Excédent n-1 reporté	1 432 477,70	5 928 322,68	9 100 241,78		
Amortissements	1 500 000	1 500 000	1 400 000	0,00%	-6,67%
Prélèvement hors report à nouveau et opérations d'ordre	2 655 317	3 515 002,29	3 041 013,06	32,38%	-13,48%
Report à nouveau	5 700 000	5 700 000	5 700 000	0,00%	0,00%
Autofinancement dégagé par la section de Fonctionnement	9 855 317	10 715 002,29	10 141 013,06	8,72%	-5,36%
Opérations d'ordre patrimoniales	560 000	603 000	195 000	7,68%	-67,66%
Emprunt/Cautions	3 000	60 500	5 000	1917%	-91,74%
S/T	13 134 294,70	21 122 802,29	20 781 580,84	60,82%	-1,62%
Affectation en réserves	7 071 702,14	5 957 541,30	6 732 587	-15,76%	13,01%
Remboursement travaux pour compte de tiers	15 000	15 000	15 000	0,00%	0,00%
TOTAL	20 220 996,84	27 095 343,59	27 529 167,84	34,00%	1,60%

Les recettes d'investissement en grandes masses

1 – le FCTVA :

RECETTES	2016	2017	2018	2019
F.C.T.V.A	1 300 000	591 000	710 000	890 000

Le FCTVA repose sur les investissements réalisés en 2018 et sur les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie de 2018 comptabilisés en section de fonctionnement. Il fluctue en fonction des montants dépensés sur l'exercice concerné.

2 – les autres recettes d'investissement :

- La Taxe d'aménagement

RECETTES	2016	2017	2018	2019
Taxe d'aménagement	100 000	150 000	150 000	220 000

Cette recette est toujours difficile à évaluer car cette taxe est liée à la délivrance de permis de construire, or le contexte d'évolution du marché immobilier est toujours fluctuant. Néanmoins, les recettes perçues au cours de l'année 2018 (245 K€) et du 1^{er} trimestre 2019, ainsi que les programmes immobiliers réalisés actuellement dans la Commune amènent à inscrire 220 K€.

- Les subventions

RECETTES	2016	2017	2018	2019
Subventions / Participations	554 470	221 500	445 836	161 826

Les subventions et participations inscrites au budget primitif 2019 sont la subvention du SIGEIF pour les travaux d'amélioration sur le réseau d'éclairage public (18 000 €) et la participation de 435 836 € de l'opérateur pour la création de la voirie intérieure de l'îlot Longueil dans le cadre du Projet Urbain Partenarial dont la première part sera versée en 2019 à hauteur de 143 826 €.

- Les cessions

La Commune va poursuivre la vente des parcelles attenantes à la résidence du 54 rue du Tir pour deux d'entre elles pour un peu moins de 44 472 €. Rappelons que quatre d'entre elles ont déjà été cédées l'année dernière.

Sont également inscrites au BP 2019 la cession d'une parcelle dans le cadre de l'opération Soyécourt pour 23 248,48 €, la cession d'une parcelle 2-4 rue du Prieuré pour régularisation de division pour 780 €.

3 – L'autofinancement :

Ce point a été abordé en conclusion de la section de fonctionnement.

B – LES DEPENSES

1 – ANALYSE DES DEPENSES EN GRANDES MASSES

1 – Les dépenses d'équipement propres de la Commune :

Le montant des dépenses d'équipement propres de la Commune s'élève à **22,554 M€**.

DEPENSES	2017	2018	2019	Variation 2017/2018	Variation 2018/2019
Etudes et acquisition de logiciels	1 120 417	1 092 000	1 363 760	-2,54%	24,89%
Acquisitions et travaux	14 286 213	20 880 900	21 190 357	46,16%	1,48%
Subventions d'équipement	296 339	172 000	187 000	-41,96%	8,72%
Total des dépenses d'équipement	15 702 969	22 144 900	22 741 117	41,02%	2,69%
Travaux en régie et opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	720 508	764 600	325 500	6,12%	-57,43%
Remboursement d'emprunts	499 100	448 065	451 620	-10,23%	0,79%
Remboursements emprunts et cautions notamment 54 rue du Tir		267 787	277 973		3,80%
S/T	16 922 577	23 625 352	23 796 210	39,61%	0,72%
Travaux pour compte de tiers	15 000	15 000	15 000	0,00%	0,00%
Autres immobilisations financières			13 600		
Reversement taxe d'aménagement	23 429		8 300	-100,00%	
TOTAL	16 961 006	23 640 352	23 833 110	39,38%	0,82%

2 – Subvention d'équipement versée : 187 000 €

Comme chaque année, la Commune accorde à l'**Association Syndicale du Parc**, dans le cadre du programme de travaux défini par convention, une subvention d'équipement pour des travaux de voirie (172 000 €). La subvention pour travaux à des fins d'embellissement (80 000 €) est désormais inscrite en fonctionnement.

En 2019, la Commune accorde au **Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)**, une participation de 15 000 € dans le cadre de la réalisation d'un pilote sur la méthanisation des fumiers.

3 – L'emprunt :

La Ville n'a pas emprunté depuis 2015. La Ville a néanmoins repris au 1^{er} janvier 2018, avec la fin du bail emphytéotique du 54 rue du Tir, les trois emprunts précédemment contractés par la SA les Résidences auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette est ainsi de 4,4 M€.

- 65,72 % de l'encours est à taux fixe
- 7,47 % à taux révisable sur Index euribor 3 mois qui est aujourd'hui toujours négatif.
- 6,57 % de l'encours bénéficie d'un taux 0
- 20,24 % indexé sur l'évolution du livret A qui correspond aux trois prêts repris en 2018.

Il convient de noter que **ces trois emprunts souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations seront repris par le futur acquéreur.**

L'annuité 2019 pourrait donc être au maximum de 766 K€. En dépit de cette reprise transitoire des trois emprunts de la caisse des dépôts et consignations, le ratio annuité de la dette/population sera au maximum de 32 €, où ce ratio pour les communes de même strate (20 – 50 000 habitants) était en moyenne en 2017 de 103 €.

2 – PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT: 22,554 M€ inscrits au BP

On y retrouve :

① Les projets structurants :

- une enveloppe de **12,971 M€** consacrée aux grands projets de l'équipe municipale :
 - la construction d'un Espace Culturel sur le site de la salle Malesherbes
 - la restructuration du centre lanchelevici
 - la construction d'un nouvel équipement sportif
- les travaux d'extension du centre de loisirs clos Lainé pour lesquels une enveloppe **de 2 M€** est inscrite au budget

② La poursuite des programmes pluriannuels :

- la fin des travaux de sécurisation des écoles et des crèches (155 K€),
- une enveloppe récurrente de 300 K€ est également consacrée à l'accessibilité,
- la fin des travaux de rénovation de la carrière Molière (150 K€),

- le déploiement du système de vidéo protection et du réseau de fibre optique avec l'interconnexion au réseau de plusieurs bâtiments communaux, l'installation ou le remplacement de caméras (213 K€),
- la fin des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la RPA visant à améliorer l'habitabilité de cet équipement. Les travaux vont concerner cette année le remplacement de tous les bacs à douche (128 K€).
- la fin du déploiement des tableaux numériques interactifs à l'ensemble des classes de la Commune (38,5 K€).

③ Les grosses opérations « annuelles »

- l'acquisition éventuelle du 8 rue de la Muette (911 K€),
- la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la seconde partie de la rue du Maréchal Foch (350 K€). (un montant de 260 K€ figure également en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux),
- la reprise de l'étanchéité d'une partie des toitures de l'immeuble situé 54 rue du Tir (230 K€),
- la création d'un éclairage du terrain de rugby sur l'île de la commune (240 K€)
- l'aménagement d'un nouveau parking rue du Bac afin de faciliter l'accès à l'île de la commune et au POPD (200 K€),
- la réhabilitation de l'écurie sise 6 bis avenue Béranger (180 K€),
- la création d'un éclairage subaquatique du bassin extérieur (84 K€) opérationnel pour la saison 2020 et la climatisation de l'espace forme (6 K€) au centre aquatique pour améliorer le confort et la fréquentation des usagers,
- la dématérialisation des documents administratifs (60 K€) qui va permettre une plus grande efficacité des services municipaux.

④ L'entretien du patrimoine

Les opérations d'investissement les plus significatives cette année sont les suivantes :

• **Pour le secteur scolaire**

- la mise en carrelage des escaliers de l'école Mansart (60 K€)
- le remplacement d'une des portes d'accès de l'école Alain/Ledreux (25 K€)
- le changement de la centrale de sécurité incendie de la maternelle Bois Bonnet (15 K€)
- le remplacement de lino dans deux classes de la maternelle Colbert (14 K€)

• **Pour le secteur des sports**

- les travaux de reprise de la structure du dojo (200 K€)
- divers aménagements sur l'île de la commune (133 K€) : mise en enrobé d'allées, création d'un local de rangement pour les produits sensibles, électrification du portail de jonction entre l'île et le camping, diagnostic de la structure de la passerelle, création d'un terrain bouliste supplémentaire
- la mise en place de cylindres électroniques au CSC afin d'en sécuriser l'accès (50 K€)
- la rénovation d'un terrain de tennis au parc des sports (47 K€)

• **Pour le secteur de la culture**

- la réfection de la façade de l'église Saint-Nicolas côté rue de la Muette (70 K€) et de la sacristie (10 K€)

- le renouvellement des panneaux d'exposition (55 K€)
- l'installation d'un nouveau système de diffusion sonore à la salle Montesquieu (40 K€)

- **Pour le secteur de la petite enfance**

- la poursuite du renouvellement des huisseries de la crèche des Petits Champs (90 K€)
- la réfection de l'étanchéité des terrasses de la crèche de la Muette (45 K€)
- le remplacement du réseau d'assainissement vétuste de la maison de la petite enfance (26 K€)

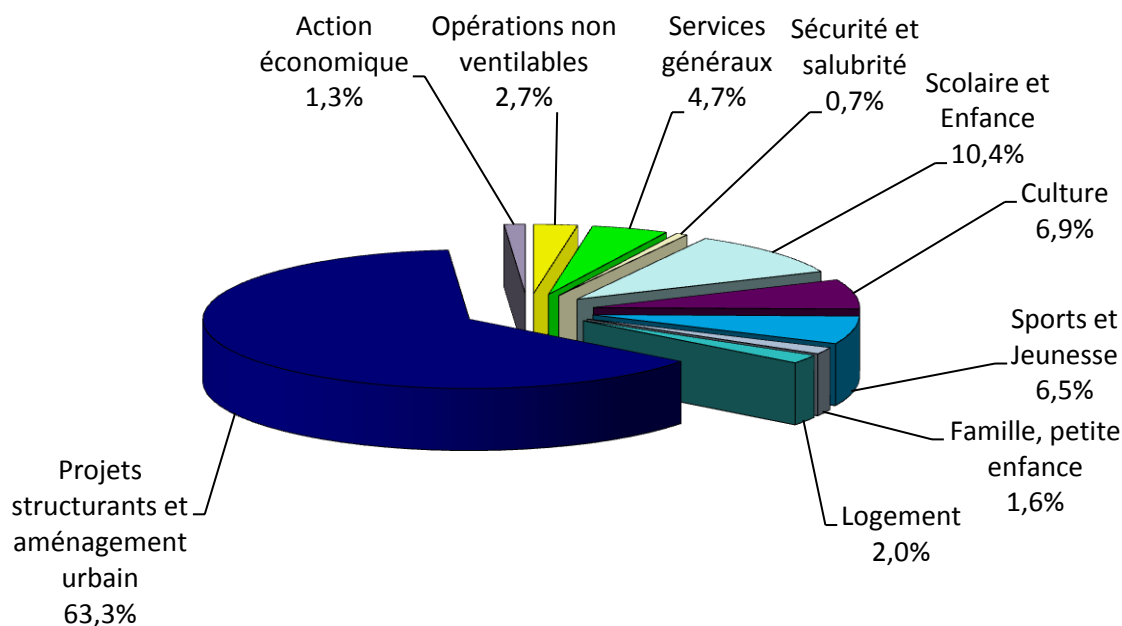
- **Pour le secteur de la voirie**

- le remplacement de feux tricolores vétustes rue du gros murger (57,5 K€)
- le remplacement des toilettes publiques de la place du maréchal Juin (50 K€)
- le renouvellement de la signalisation horizontale et verticale (40 K€)

D'autres investissements seront réalisés dont notamment :

- le renouvellement d'une partie de la flotte automobile (517 K€),
- le renouvellement du matériel informatique (120 K€),
- des travaux sur les chaufferies et systèmes de climatisation-ventilation (122 K€),
- le remplacement des chéneaux en zinc de la toiture de la halle du marché (130 K€)
- le remplacement du système de sonorisation de la salle du Conseil Municipal (72 K€)
- la pose de bâches géotextiles sur les concessions reprises au cimetière ces dernières années afin de lutter contre les mauvaises herbes (55 K€)

Le graphique ci-dessous retrace la répartition budgétaire des investissements par grande fonction hors dette, créances et mouvements d'ordre, mais en incluant les subventions d'équipement versées.



PARTIE II

LE BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif du service d'assainissement 2019 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **1 241 857,81 €** et en section d'investissement à **1 944 801,31 €**.

Comme le budget principal, le budget annexe assainissement intègre :

① les résultats de l'exercice 2018 soit :

- un excédent d'exploitation cumulé de **1 018 945,31 €**
- un besoin de financement en investissement de **135 486,95 €**.

② les reports d'investissement correspondant aux engagements non soldés de 2018.

- en dépenses : **401 100,55 €**

Il s'agit de travaux de réhabilitation des réseaux (186 K€), de la création d'un réseau dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Longueil (60 K€) et dans l'avenue Poniatowski suite à une division parcellaire (40 K€), des études préalables aux travaux de réhabilitation de l'ovoïde rue du Mesnil (21 K€) et de la mise à jour le schéma directeur d'assainissement (94 K€) qui datait de 2002.

L'affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement s'élève à **536 587,50 €** afin de couvrir le besoin de financement résiduel qui résulte de l'addition du résultat 2018 de la section d'investissement (- **135 486,95 €**) et du besoin de financement des restes à réaliser (**401 100,55€**) à l'issue de l'exercice comptable 2018.

Le report à nouveau repris en section de fonctionnement s'élève à **482 357,81 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- des enveloppes pour des prestations de curage de réseaux et de « passage caméra » (**2 000 €**) et l'achat de fournitures diverses (**1 000 €**)
- les frais de personnel communal pour la gestion du service (**72 000 €**)
- les intérêts des emprunts réalisés jusqu'en 2011 pour financer différents travaux (**45 516 €**). Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau depuis.
- Un crédit de 5 000 € permettant de faire face à des annulations de titres sur exercices antérieurs notamment concernant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
- les dotations aux amortissements qui intègrent les travaux et les études réalisés chaque année (**250 000 €**) et qui constituent une partie de l'autofinancement de la section d'investissement.

Ces dépenses sont financées par les recettes ci-après :

- la redevance assainissement facturée aux usagers : **0,610 €/m³** pour les usagers du **secteur A** rattachés à l'émissaire « Carnot, Béranger Lafontaine » et **0,350 €/m³** pour les usagers du **secteur B** rattachés au collecteur du SMAS 3M soit une recette globale attendue de **685 000 €**.
- une participation versée par le délégataire pour financer le contrôle permanent des services sur l'exécution financière et technique du contrat (**4 800 €**).
- des facturations de raccordement à l'assainissement collectif (**50 000 €**). Il s'agit d'un montant estimatif établi en fonction des potentielles demandes de raccordement. Ces facturations diffèrent sensiblement d'un exercice à l'autre, et du fait de cette variabilité, leur prévision doit rester prudente.
- des opérations d'ordre, en particulier l'amortissement des subventions perçues sur les travaux (**19 000 €**).

L'excédent prévisionnel des recettes sur les dépenses lié en particulier à la redevance et à la reprise des résultats antérieurs, permet de dégager un autofinancement de **868 213,81 €** qui pourra être affecté partiellement au remboursement du capital des emprunts et pour une grande partie au financement des investissements 2019.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget 2019 prévoit en plus des reports :

- ① La réhabilitation de l'ovoïde situé rue du Mesnil (650 K€).
- ② Il est prévu de poursuivre la réhabilitation des réseaux d'assainissement par l'intérieur, en fonction d'un programme pluriannuel établissant des priorités liées à l'état des réseaux (**100 K€**).
- ③ Dans le cadre des travaux de la seconde partie de la rue du Maréchal Foch, les branchements et regards seront mis aux normes (**60 K€**).
- ④ Une enveloppe pour la réalisation d'éventuelles études complémentaires (inspections télévisées de réseaux, contrôle de branchements) nécessaires à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement (coût : **36 K€**).
- ⑤ Une enveloppe de crédits de l'ordre de **30 K€** sera inscrite en corrélation avec des opérations de voirie qui nécessitent des interventions sur l'assainissement (remises aux normes, regards) et une somme de **50 K€** pour des éventuelles extensions de réseau liées à des divisions parcellaires.
- ⑥ Enfin, un crédit de **10 K€** est prévu pour réaliser des investigations sur les réseaux, préalablement à l'ouverture des tranchées.

Le financement de la section d'investissement est assuré par les amortissements (**250 000 €**) et par la prévision d'autofinancement (**868 213,81 €**).

On constate que les dépenses d'investissement sont planifiées de manière à être majoritairement autofinancées. Des subventions et prêts à taux zéro pourraient être inscrits

en cours d'année, mais l'examen des dossiers est subordonné à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement qui est une condition imposée par l'Agence de l'eau.

On trouve également dans ce budget des opérations d'ordre relatives à une avance sur travaux, à une réintégration de frais d'insertion et d'avance forfaitaire, à l'affectation de la TVA récupérée sur les travaux. Il s'agit d'opérations comptables totalement neutres sur l'équilibre du budget.

PARTIE III

LE BUDGET PRIMITIF DE L'EAU

Le Budget Primitif du service d'eau potable 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **695 446,89 €** et en section d'investissement à **1 404 923,63 €**, y compris les reports et les résultats.

Comme les autres budgets, le budget annexe de l'eau intègre :

① les résultats de l'exercice 2018 soit :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **1 018 593,63 €**
- un besoin de financement en investissement de **301 623,24 €**

② les reports d'investissement correspondant aux engagements non soldés de 2018.

- en dépenses : **158 473,50 €**

Il s'agit des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable avenue Pascal (51 K€), de création du réseau d'eau potable sur l'îlot Longueil (44 K€), d'élaboration d'un schéma directeur du réseau d'eau potable (47 K€) et des études de géo référencement des réseaux rue Mugnier et avenues Poniatowski et Montaigne (13,5 K€).

Afin de financer ces travaux et de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2018, une partie du résultat sera affecté à la section d'investissement soit **460 096,74 €**.

Le report à nouveau repris en section de fonctionnement sera lui de **558 496,89 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- une enveloppe pour l'achat d'eau « en gros » au SEDIF (**10 000 €**)
- des crédits de petit entretien (**5 000 €**)
- des frais de personnel communal pour la gestion du service (**16 000 €**)
- un crédit de **2 000 €** est prévu pour faire face à des interventions externes si besoin
- un crédit de **2 000 €** correspondant au montant de la taxe foncière de l'usine des eaux, qui est remboursée par le délégataire
- une enveloppe prévisionnelle de dotations aux amortissements (**540 000 €**).

Ces dépenses sont financées par :

① la part communale du prix de l'eau facturée aux usagers, qui est maintenue depuis 2011, à **0,08 €/m³**. Le montant prévisionnel de cette recette pour 2019 est estimé, sur les bases des consommations 2018, à **110 000 €**.

② une redevance versée par le délégataire à la collectivité pour financer le contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du contrat ainsi que la qualité de service rendue à l'utilisateur. Son montant, fixé dans le contrat de délégation est de $\approx 4\,950$ € pour 2019.

③ Le remboursement de la taxe foncière effectué par le délégataire, conformément au contrat qui nous lie (**2 300 €**).

L'excédent des recettes sur les dépenses permet de dégager un prélèvement de **119 826,89 €** qui viendra financer la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévoit en plus de reports :

① Le renouvellement des conduites de distribution d'eau avenues Poniatowski et Montaigne ainsi que rue Mugnier ce qui permettra d'améliorer le rendement du réseau (**400 K€**).

② Une enveloppe pour la réalisation d'éventuelles études complémentaires (analyse d'eau, géolocalisation d'ouvrage) nécessaires à la mise à jour du schéma directeur (**24 K€**).

③ comme pour le budget annexe assainissement des crédits respectivement de **10 000 et 20 000 €** sont inscrits pour effectuer les analyses sur la présence d'amiante dans les enrobés avant tous travaux et pour réaliser des investigations sur les réseaux, préalablement à l'ouverture de tranchées.

Une enveloppe de travaux divers et notamment la pose de débitmètres qui sont des équipements hydrauliques permettant à la fois de sectoriser le réseau et d'optimiser les recherches de fuites est également inscrite (**146 K€**).

Les dépenses hors reports sont financées par :

- les amortissements (**540 000 €**)
- la part d'autofinancement (**119 826,89 €**).

On trouve également dans ce budget des opérations d'ordre relatives à une avance sur travaux, à une réintégration de frais d'insertion et d'avance forfaitaire, à l'affectation de la TVA récupérée sur les travaux. Il s'agit d'opérations comptables totalement neutres sur l'équilibre du budget.

PARTIE IV

LE BUDGET ANNEXE DU ROND SEVIGNE

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **500 016,74 €** et en section d'investissement à **480 005,60 €**.

Comme les autres budgets, il reprend les résultats de l'exercice 2018, à savoir pour ce budget :

- un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de **135 006,74 €**
- un excédent de la section d'investissement de **136 005,60 €**.

Le résultat de fonctionnement 2018 est repris en dépenses de fonctionnement au compte 002 et le résultat de la section d'investissement en recettes au compte 001.

Ce budget intègre également les opérations de stocks obligatoires pour le suivi des stocks de terrains aménagés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles inscrites au Budget Primitif 2019 d'un montant de 21 010 € correspondent :

- 1) à l'entretien d'une partie des espaces verts (lots en cours de commercialisation : 5 K€) l'autre partie étant prise en charge par l'Association Syndicale Libre (ASL).
- 2) aux charges de copropriétés à verser à l'ASL (9 000 €).
- 3) au paiement de la Taxe ASP, de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ainsi que de la taxe sur les ouvrages hydrauliques pour le rejet des eaux pluviales en Seine (2 000 €).
- 4) à une enveloppe de « frais divers » de 5 K€, pour des dépenses imprévues en cours d'exercice.

Les recettes :

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire des ventes à venir.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle retrace principalement :

- 1) le remboursement d'une partie de l'avance consentie par la ville en 2012 (699 K€) pour **329 988,86 € qui interviendra dès qu'une cession aura lieu.**
- 2) la reprise de l'excédent de la section d'investissement 2018 (**136 005,80 €**).

Les autres opérations inscrites dans ce budget sont des opérations d'ordre dites « de stocks » qui n'influent pas sur l'équilibre définitif de l'opération.

PARTIE V

LE BUDGET PRIMITIF

DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **1 146 599,58 €** et en section d'investissement à **936 674,75 €**.

Il reprend le résultat de l'exercice 2018, à savoir :

- en fonctionnement un excédent de **736 599,58 €**
- en investissement un excédent de **32 485,17 €**.

Il y a un report de dépenses d'un montant de **1 635 €** correspondant au remplacement du poste interphone de l'accès du parking Libération.

Le résultat de fonctionnement 2018 est entièrement repris en recettes de fonctionnement 2018 au compte 002 pour **736 599,58 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense concerne le forfait d'entretien et de collecte versé depuis le 1^{er} janvier 2018 à la société CITEPARK dans le cadre du marché public de prestation, gestion et exploitation, qui lui a été confié.

Le montant annuel du forfait s'élève pour 2019 à 180 300 €.

Les autres dépenses correspondent à :

- une enveloppe de fournitures (3 K€)
- des enveloppes de prestations d'entretien du bâtiment (7 K€) et du matériel (3 K€) et d'autres prestations de services (1 K€)
- les charges de copropriété du parc des Graviers (6 K€)
- les frais liés aux paiements par carte bancaire (2 K€)
- les frais de remboursement des indemnités du régisseur (1 K€)
- la taxe foncière du parking Libération (24,5 K€) et la taxe sur les bureaux (14,4 K€)
- une enveloppe pour d'éventuels remboursements d'abonnements (2 K€)
- les dotations aux amortissements pour les investissements réalisés depuis octobre 2012, date de la mise en œuvre du budget annexe (15 K€).

Ces dépenses sont financées par les redevances payées par les usagers.

Le montant prévisionnel des recettes inscrites au budget 2019 est de **410 000 €**.

L'excédent des recettes sur les dépenses permet de dégager une prévision d'autofinancement de **887 189,58 €**.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget 2019 prévoit *sur le parking du PIR* :

- le remplacement des caméras et du système de vidéoprotection **100 000 €**
- un aménagement des accès et sorties du parking **50 000 €**

Il reste une enveloppe de **780 000 €** pour d'autres travaux de gros entretien sur l'un ou l'autre des parcs de stationnement. Pour le parking du PIR, ces travaux, y compris la possible réfection de l'étanchéité de la dalle, devront être programmés en considération de la réflexion qui va être engagée par la CASGBS sur l'aménagement d'un pôle multimodal avec notamment la création d'abris Véligo.